



RÈGLEMENT 3^{ème} Tournoi Eco Bad du Haut Poitou

N° d'autorisation : **2000914**

Article 1 : Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux catégories jeune (cadet et junior), Sénior et Vétéran et aux niveaux NC à N2. Les disciplines sont Simple et Mixte le samedi et double le dimanche.

Article 2 : Les joueurs inscrits ont l'obligation d'avoir la licence compétition pour la saison en cours.

Article 3 : La juge-arbitre est Emmanuel DOUGNAC.

Article 4 : Le tournoi est limité à 200 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque tableau. Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, regrouper ou annuler certains tableaux en accord avec le juge-arbitre si le nombre d'inscrit est insuffisant (moins de paires).

Article 5 : Tous les tableaux débiteront en poules puis en élimination directe. La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badplus à la côte CPPH. Des poules uniques de 5 seront privilégiées par série, afin de permettre au joueur de s'inscrire sur 3 tableaux, et limiter la circulation dans le gymnase.

Article 6 : La date limite d'inscription est le **9 octobre 2020** (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le **17 Octobre 2020**.

Article 7 : Les droits d'inscriptions sont fixés à 14€ pour un tableau, 18€ pour deux tableaux et 21€ pour 3 tableaux. Les inscriptions peuvent être individuelles ou par club. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait non justifié après le **18 Octobre 2019** date du tirage au sort des poules.

Article 8 : Les joueurs doivent être présents dans la salle 30 min avant le début de leur match et 1h à partir de 10h le matin. Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps d'échauffement sur le terrain de 3 min. Toute personne susceptible de quitter l'enceinte sportive même ponctuellement doit en référer le juge arbitre. La remise des récompenses s'effectuera après chaque affichage des résultats (séries uniques).

Article 9 : Les matchs seront en auto-arbitrage sauf demande au juge-arbitre.

Article 10 : Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBad. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :

- Babolat n°4 pour les joueurs classés
- Mavis 2000 pour les joueurs NC

Article 11 : Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad. Un volant touchant les structures sera remis une fois au service et compté « faute » durant l'échange.

Article 12 : Les feuilles d'inscription devront nous parvenir au plus tard le **9 Octobre 2020**, accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de : **Badminton Club Haut Poitou**, et adressées à :

Brice Lagarde, 2 rue le Clos des Noues (Montreuil Bonnin), 86470 Boivre-la-Vallée.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Article 13 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

Article 14 : Tout forfait doit être justifié auprès des organisateurs et du JA pendant la compétition et le justificatif doit être transmis à la Ligue dans un délai de 5 jours si celui-ci n'a pu être remis le jour de la compétition au JA.

Article 15 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant toute la durée de la compétition et de les diffuser sur tout support de son choix.

Article 16 : La tenue des joueurs doit respecter le règlement de la fédération française de Badminton.